

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le - 9 MARS 2026

ID : 033-213304470-20260305-017_2026-DE

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUSTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : 017/2026

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 19
- présents : 15
- votants : 17

OBJET :

FONDS DE CONCOURS CALI 2026

Le cinq mars deux mille vingt-six à 18h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 20 février 2026 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier FEYRI, Mme Valérie JARRY, M. Gilles MAGARDEAU, Mme Nicole VIZCAINO, M. Christian JAUBERT, Mme Christiane LAFON, M. Ludovic VIOLEAU, M. Franck OBERG, Mme Florence PRÉVÔT, Mme Aurore BAILLOUX, M. Jérôme ROBERTEAU, Mme Camille VALENTE DE MATOS.

ABSENTS : M. Thomas PETRAULT, Mme Coralie FAURIE, Mme Aline MARIE VASSEUR (procuration donnée à Mme Camille VALENTE DE MATOS), M. Roland ROUSSEAU (procuration donnée à M. Jérôme ROBERTEAU).

Madame Stéphanie LE MERDY est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire présente le projet d'extension du cabinet médical et la construction de 4 cabinets supplémentaires.

Elle précise que le financement serait assuré par la subvention déposée au titre de la DETR 2026 pour 75 075€, par une subvention au titre du Fonds de Concours 2026 de la Cali pour 60 060€ et par autofinancement pour 165 165€.

Le conseil municipal décide, après débat et vote : 17 VOTES – 17 POUR – 4 ABSTENTIONS (Mme Camille VALENTE DE MATOS, Mme Aline MARIE VASSEUR, M. Jérôme ROBERTEAU et M. Roland ROUSSEAU)

- d'accepter le projet ainsi que les montants présentés par Madame le Maire pour la l'extension du Cabinet Médical.

- de demander une aide financière au titre du Fonds de Concours 2026 auprès de la Communauté d'Agglomération du Libournais (Cali) à hauteur de 60 060€. (soit 20% du montant ht global des travaux)

- d'accepter le financement :
Montant des travaux ht 300 300€
Subvention DETR 2026 – 75 075€
Subvention Fonds de concours 2026 Cali – 60 060€
Fonds propres - 165 165€

- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents et entreprendre toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour
mois et an ci-dessus indiqués.
Pour copie conforme, le 09 mars 2026.

Le Maire,

Mireille CONTE JAUBERT

